

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 15/02/2023**

Début de séance à 19h40

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Estelle DUFOUR, Louis COSTA, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Bernard BISSUEL.

Procurations : M. VERNE à E. THOMAS, M. SABOT à L. COSTA, N. CRIONNET à H. GROSBELLET, I. MOLLON à S. DELMAS, J.C. TISSOT à F. LAFOUGERE.

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIER

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/01/2023

Le compte-rendu de la séance du 18/01/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A MANDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 20 146.97 € selon les modalités suivantes :

Chapitre 21 : 80 855.09 € X 25 % soit 20 013.77 €

Chapitre 23 : 532.80 € x 25% soit 133.20 €

TOTAL 20 146.97 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

3. VENTE DU PODIUM COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de vendre le podium installé à la salle du temps libre (ce podium n'étant pas, ou peu, utilisé) au prix de 1000 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

4. CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER ENTRE LE LOTISSEMENT COMMUNAL ET LE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de cheminement piétonnier entre le lotissement communal et le centre du village afin de permettre aux habitants, écoliers du lotissement et aux résidents du Foyer Roche Félines de venir au cœur du village et zone de loisirs en toute sécurité et par un cheminement doux. Il précise que, pour la réalisation de ce projet, il faudrait acquérir une portion de la parcelle ZD 13 appartenant aux Consorts Magnon et propose d'entamer les discussions avec cette famille.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DSIL 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réhabiliter les vestiaires du terrain de foot afin de mettre à disposition des associations utilisant ces locaux de meilleures conditions en réalisant

les travaux ci-après : réfection et isolation de la toiture avec élimination d'une toiture en fibrociment (désamiantage). Ces travaux seront complétés par une réfection intérieure du bâtiment.

Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de l'enveloppe DSIL 2023.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

6. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT AIDÉ « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat aidé de Madame Catherine BILLOTET à compter du 28 février 2023 pour une durée de 6 mois à raison de 24h30 hebdomadaires.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

7. RESILIATION BAIL COMMERCIAL AVEC « L'ASSIETTE DE SAINT MARCEL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Madame Kacha, gérante de « L'assiette de Saint Marcel », désire résilier le bail conclu depuis le 28/09/2021 au 31/12/2022. Il propose de résilier ce bail au 31/12/2022.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

8. MISE EN PLACE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SASU « LE PRE GOURMET » A COMPTER DU 01/02/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Messieurs Alain CLEMENT et Philippe GINOUX, SASU « LE PRE GOURMET », désirent reprendre le bar-restaurant-épicerie du village à compter du 1er Février 2023.

Il propose de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans avec la SASU LE PRE GOURMET à compter du 1er Février 2023 aux conditions suivantes :

- loyer mensuel de 86.85 à compter du 01/02/2023, 200 € à compter du 01/02/2027, 350 € à compter du 01/02/2029, 500 € à compter du 01/02/2031,
- caution : 86 €,
- remboursement de la taxe d'ordures ménagères chaque année,
- remboursement des taxes foncières : 1/3 à compter du 01/02/2027, 1/2 à compter du 01/02/2030 et la totalité à compter du 1er février 2033,
- de fixer le montant mensuel des provisions pour charges (chauffage – eau froide – eau chaude) à 200 € par mois.
- d'autoriser les activités commerciales suivantes : bar, restaurant, épicerie, point-poste, caviste, bar à vins et négoce de vins,
- d'autoriser les travaux suivants : modification de l'ensemble des plafonds, pose d'un revêtement au sol dans la partie bar, destruction de la cloison séparant le bar de l'épicerie ; travaux à charge du locataire - la commune s'engageant à ne pas demander la remise en état initial à l'issue d'une cession ou de la fin d'activité de la SASU LE PRE GOURMET,
- de prévoir une garantie de 6 mois sur le matériel électro-ménager à compter du 01/04/2023.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

9. FIXATION LOYER APPARTEMENT COMMUNAL DE 95 M2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la réfection de l'appartement de 95 m2 situé au-dessus de la mairie est terminée et que sa location est possible. Il propose de fixer le loyer mensuel de ce bien à 500 € + 100 € de charges ; caution à 500 € et refacturation du montant annuel des ordures ménagères.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

10. CONVENTIONNEMENT POUR LE CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE FEURS

Monsieur le Maire indique aux élus que les dossiers médicaux des élèves de l'école primaire de Saint Marcel de Félines sont gérés et suivis par le Centre Médico-Scolaire (CMS) de FEURS. Il indique avoir reçu un courrier de la mairie de Feurs demande de participer financièrement aux frais de fonctionnement du CMS, comme les autres communes utilisant ce service.

Il propose de conventionner avec la Mairie de Feurs afin de participer financièrement à ce service à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

11. CONVENTIONNEMENT POUR LA MJC DE BUSSIÈRES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS LES MERCREDIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes discussions autour de l'accueil des enfants de la commune au Centre des loisirs géré par la MJC de Bussièrès.

Il propose que notre collectivité signe une convention avec la MJC de Bussièrès afin d'accueillir les enfants de la commune les mercredis avec une participation financière avec effet rétroactif au 04/04/2022.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

12. QUESTIONS DIVERSES

Sébastien DELMAS indique qu'il a réalisé, avec Frédéric LAFOUGERE, les entretiens professionnels des agents du service voirie.

La salle du temps libre fait l'objet d'une rénovation par les agents communaux : réfection des peintures puis des toilettes dans un deuxième temps.

Des travaux seront prochainement réalisés par l'entreprise Roubi pour la réfection du mur de la cour de la cantine afin de le sécuriser ; les enduits seront également refaits vers le bar-restaurant, la mairie et vers la fresque des Pas Pressés.

L'appartement de 95 m² au-dessus de la mairie est terminé et sera mis en location.

Bernard BISSUEL indique que le cheminement sécurisé financé par les Pas Pressés sera réalisé début mars.

Il indique que la passerelle entre Biesse et Sice est abîmée et que le Syndicat de Villerest prendra en charge son remplacement si la commune est d'accord ; accord est donné.

David CARRICONDO demande si la date de fermeture de l'ancienne aire de co-voiturage vers le rond-point de l'A89 est fixée. Il lui est répondu que des travaux sont prévus mais aucune date à ce jour.

L'inauguration de la nouvelle aire est fixée au 24/03/2023.

Estelle DUFOUR indique que le Plan Communal de Sauvegarde a été révisé et qu'une réunion sera prochainement programmée avec les référents(es) de quartier.

Hervé GROSBELLET indique que les Classes en 3 organiseront une vente de gaufres les 18 et 19 mars 2023 ; sécurisation à prévoir.

Il a participé à la réunion relative aux ordures ménagères à Balbigny.

Evelyne THOMAS fait un point sur le dossier du poulailler communal : inauguration le samedi 18/03/2023 à 11h00. Le règlement du poulailler communal est adopté, il fixe les règles et usages de ce nouvel équipement. Elle rappelle que ce projet a été mené par le Conseil Municipal des Enfants en partenariat avec les résidents du Foyer Roche Félines.

Ce même jour, plantation des arbres pour les enfants nés en 2022 dans le verger du lotissement communal. Elle rappelle la commémoration du 19 mars pour le cessez-le-feu en Algérie à 11h00 ; commémoration à laquelle participeront les enfants du CME.

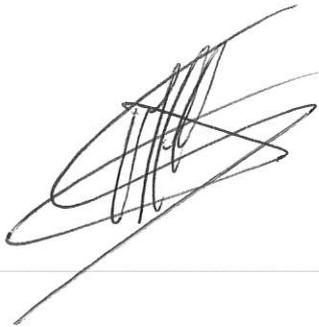
Sébastien ALLIER fait le point sur les ventes du lotissement communal : les lots 5, 14 et 17 sont remis à la vente.

Le poteau incendie sur le Chemin de la Varenne a été installé.

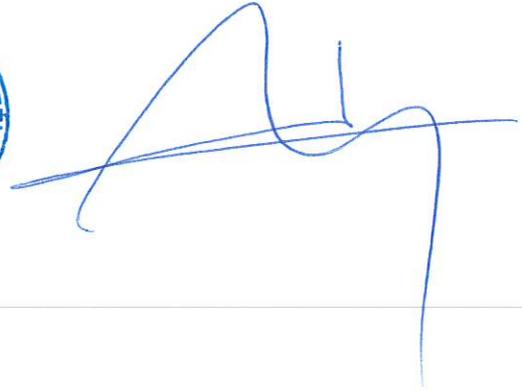
Prochain conseil municipal : Lundi 13 mars 2023 à 19h30

La séance est levée à 21h40

**Le secrétaire de séance,
Sébastien ALLIER**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the left of the official seal.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping initial 'F' followed by several loops and a long vertical tail, positioned to the right of the official seal.